



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
de l'École polyvalente de l'Érablière,
qui s'est tenue par visioconférence, le 16 juin 2021, à 19 h 00**

Sont présent(e)s :	Amyot, Renée Bilodeau, Francine Boucher, Marie-Eve Elgrably, Dale Girard, Manon Godin, Catherine Labrecque, Martin Lafond-Côté, Sandra Millar, Anthony Nash, Nathan Riopel, France Rioux, Nathalie Villeneuve, Annick Tully, Eve	Membre de la communauté Parent Professionnelle Parent Parent Parent Parent Enseignant Parent Enseignant Parent (S) Enseignante Directrice Enseignante Soutien
Sont absent(e) :	Ayotte, Joanne Bacon, Nathalie Corno, Anne Lapointe, Véronique Larocque, Isabelle-Anne Proteau, Steeves	Enseignante Parent (S) Parent (S) Parent (S) Parent Parent

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

Madame Lafond-Côté souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2020-2021-37)

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils souhaitent apporter des modifications à l'ordre du jour. Une modification sera apportée au point 11 qui sera un point d'information au lieu d'un point d'approbation, car l'entente avec les enseignants n'est pas finalisée. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Labrecque, appuyée par Mme Riopel. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin (CÉ-2020-2021-38)

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils ont des demandes de modification au procès-verbal présenté. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Villeneuve, appuyée par Mme Elgrably. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

4. Parole au public

Il n'y a pas de membre du public de présent.

5. Présentation des frais de concentration.

Mme Lafond-Côté présente les frais de concentration du PMR et suivi des frais pour le volet aquatique.

Les frais pour le volet PMR sont bien détaillés pour chacune des trois années. Le total facturé aux parents pour les élèves du PMR sera de 285,02 \$ pour les premières années, 336,64 \$ pour les deuxièmes années et de 314,49 \$ pour les troisièmes années. Mme Rioux mentionne qu'il y a une légère baisse des coûts comparativement aux dernières années.

Mme Lafond-Côté présente ensuite les frais pour le volet aquatique. Mme Rioux mentionne que pour la prochaine année, il y a une légère augmentation des coûts pour ce volet, car il y a plus d'activités de prévues considérant que la piscine de l'école a besoin de travaux et que nous n'avons pas la date de la fin des travaux. Advenant que les sorties ne soient pas réalisées, les parents seront remboursés. Le total facturé aux parents des élèves en aquatique sera de 297,44 \$ pour les premières années, 317,54 \$ pour les deuxièmes années et de 335,93 \$ pour les troisièmes années. Mme Godin se questionne au niveau de la réparation de la piscine et demande si cela engendrait des frais supplémentaires. Mme Rioux mentionne que les totaux mentionnés au tableau des frais du volet de l'aquatique ne peuvent être modifiés.

L'adoption des frais de concentration est proposée par Mme Godin, appuyée par Mme Villeneuve. Ceux-ci sont donc adoptés à l'unanimité.

6. Prévisions budgétaires 2021-2022 (CÉ-2020-2021-39)

Mme Lafond-Côté cède la parole à Mme Rioux pour la présentation des prévisions budgétaires.

Mme Rioux présente les prévisions budgétaires ainsi que son nouveau visuel. Mme Rioux mentionne également que le document qu'elle s'apprête à présenter est celui de la prévision et que la révision budgétaire aura lieu à l'automne. Mme Rioux explique à tous que les revenus provenant des parents sont un fond d'entrée et de sortie et qu'il n'y a aucun profit. Les sommes excédentaires seront remboursées aux parents. Toutes les catégories sont bien détaillées et expliquées. Mme Rioux mentionne également que les argent détenus dans les mesures reportables peuvent être reportés aux années suivantes. Les mesures non reportables nous proviennent du gouvernement. Pour le poste de la cafétéria, tous les postes sont à zéro. Mme Rioux mentionne que la raison est simple, le contrat avec l'entreprise n'est pas renouvelé. Nous sommes à valider la possibilité d'utiliser notre cuisine pour notre mini-entreprise La Cabane. Ce sont les élèves de l'adaptation scolaire qui ont des cours de cuisine qui font des sandwiches, des paninis, des smoothies, des pains pita, du houmous, etc. Suite à la formation en classe, ils seront prêts à nous offrir de bons repas. L'enveloppe budgétaire qui nous ait allouée est au niveau de 85% du totale de celle-ci. Elle est basée en fonction du nombre d'élèves que nous aurons l'an prochain. L'enveloppe budgétaire pourra être à 100% si notre clientèle ne diminue pas.

Mme Godin demande si le fait que les argents sont reçus de façon différente offre plus de marge de manœuvre. Mme Rioux mentionne que l'impact est réel. Les mesures font en sorte que les écoles peuvent prendre des décisions différentes, cela peut permettre l'embauche de TES supplémentaires pour les élèves en difficulté. Les dépenses étaient plus grandes que le budget alloué donc de cette façon nous pouvons nous permettre de combler des besoins immédiats.

Le vote à main levée est demandé par M. Labrecque en mentionnant que c'est un point important qui mérite d'être réalisé par vote et non seulement approuvé par quelques membres. Le vote est demandé et tous les membres du comité présents votent favorablement.

L'adoption des prévisions budgétaires est proposée par Mme Bilodeau, appuyée par Mme Girard. Les prévisions budgétaires sont donc adoptées à l'unanimité.

7. Fonds à destination spéciale (CÉ-2020-2021-40)

Mme Lafond-Côté procède à la lecture de ce point.

Mme Rioux mentionne que tous les surplus de dons sont à mettre dans le fond à destination spéciale. Mme Godin se questionne sur le solde. Mme Rioux mentionne que le solde est plus ou moins de 5000,00 \$.

Une coquille est décelée et sera corrigée par Mme Tully.

L'adoption est proposée par Mme Elgrably, appuyée par Mme Godin. Le fond à destination spéciale est donc adopté à l'unanimité conditionnel à la correction de la coquille.

8. Date de l'assemblée générale annuelle des parents

Mme Rioux mentionne que l'assemblée générale annuelle des parents aura lieu le 8 septembre 2021 à 19h00. Il restera à confirmer si l'assemblée aura lieu à l'école ou en virtuelle selon la progression des mesures de la Santé publique.

L'adoption est proposée par Mme Girard, appuyée par Mme Bilodeau. La date de l'assemblée générale annuelle des parents est donc adoptée à l'unanimité.

9. Rapport annuel

Mme Lafond-Côté présente le rapport annuel. Quelques modifications seront à apporter. Deux points sont ajoutés soit l'adoption de la révision budgétaire 2020-2021 et adoption des prévisions budgétaires 2021-2022 ainsi que le point de l'adoption du budget 2020-2021 doit être retiré. Ces corrections seront faites par Mme Tully.

Mme Rioux mentionne que le rapport annuel sera partagé sur le site de l'école, présenté lors du conseil d'administration et partagé aux parents.

L'adoption est proposée par M. Labrecque sous réserve des corrections, appuyée par Mme Villeneuve. Le rapport annuel donc adopté à l'unanimité sous réserve des corrections.

10. Consultation des élèves art. 89.2 sujet climat social (intervenant et violence)

Mme Rioux prend parole et mentionne qu'un sondage sera fait auprès des élèves. Ils seront consultés afin de savoir s'ils ont été témoins ou vécus de l'intimidation et/ou de la violence. Ce sondage sera réalisé à la fin novembre ou début décembre 2021 pour les élèves de la 1^{re} secondaire. Mme Rioux mentionne que c'est monsieur Neault qui chapeaute le dossier de ce comité. De plus, la notion entre intimidation et violence sera bien expliquée aux élèves afin qu'ils ne confondent pas les termes. Ils seront accompagnés tout au long du sondage pour la bonne compréhension de celui-ci. Mme Amyot demande si les relations amoureuses seront également sondées. Elle croit que ces enjeux doivent être véhiculés dès un jeune âge pour qu'à l'âge adulte ceux-ci aient des relations saines.

11. Calendrier des étapes 2021-2022

Mme Lafond-Côté mentionne que ce point qui était initialement un point d'approbation sera un point d'information et cède la parole à Mme Rioux qui présente le calendrier des étapes. Le calendrier modifié par le ministère a été proposé aux enseignants. L'année 2021-2022 sera évaluée avec 2 communications et 2 bulletins. La valeur de l'évaluation de la première étape sera pondérée à 40% et la deuxième étape sera pondérée à 60%. Lors de la présentation aux enseignants, ceux-ci ont demandé de revoir les dates de visite des parents. M. Labrecque demande l'autorisation de prendre la parole et mentionne que cette demande de la part des enseignants est parce que les évaluations ne sont pas prises à la légère. Ceux-ci veulent prendre le temps de se poser pour arriver à une discussion qui sera réalisé pendant la période estivale. Mme Lafond-Côté se questionne sur le choix des dates, elle se demande si les dates ont été choisies par l'école ou sont imposées. Mme Rioux mentionne que les dates ont proposé par l'équipe de direction.

Le point d'information est proposé par Mme Riopel et appuyé par Mme Girard.

12. Mot de la directrice

Mme Rioux avise les membres du comité qu'il y aurait plusieurs travaux à l'école cet été.

La piscine a besoin de travaux majeurs, il faudra par exemple éclater la plage, la céramique et des travaux sont à prévoir pour l'écumoire. L'installation est profitable donc cela vaut la peine d'effectuer toutes les réparations. Les coûts sont payés à partir d'une subvention. Mme Godin se questionne concernant la piscine et demande si les enfants iront nager ailleurs. Mme Rioux répond qu'il y a des sorties de prévues. Nous ne pouvons pas indiquer pour l'instant une date de fin des travaux. Idéalement la piscine sera réparée pour la rentrée scolaire, mais il peut y avoir des délais hors de notre contrôle.

Mme Rioux nous avise que par anticipation le nombre d'élèves prévus pour la prochaine année scolaire sera de 1 184 élèves. En adaptation scolaire, il y aura 2 groupes de plus et au régulier, il y aura 3 groupes de plus que la présente année. Nous aurons besoin de plus de locaux pour les groupes TRP/TSA en déficience intellectuelle. Si nous devons regrouper tous les élèves dans un seul local (par bulle-classe). Probablement que les élèves de la 4^e et 5^e secondaire seront à l'école en alternance. Si nous devons attribuer un local par groupe, nous sommes dans le pétrin. Nous devons réaménager les locaux de classes pour les arts plastiques, car nous avons besoin de 3 locaux à temps plein.



Nous manquons également d'espace de stationnement. Une demande d'autorisation a été présentée afin que nous puissions utiliser une partie du débarcadère. Les employés qui débutent tôt et terminent également tôt, devront stationner au débarcadère si le tout est approuvé.

Des travaux au niveau de la ventilation et de la plomberie seront à effectuer. Des travaux concernant le plomb seront également effectués, mais seulement à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Mme Rioux informe le comité qu'elle a mis fin au contrat du traiteur. Cela est un service, mais pas une obligation. Elle mentionne que nous avons à l'école La Cabane qui fait d'excellents repas. Cette année cette mini-entreprise n'a pas opéré dû à la Covid. La Cabane reprend son envol dès la prochaine année scolaire. Mme Rioux informe les membres du comité qu'elle a choisi de faire l'utilisation de la cuisine de l'école pour préparer la nourriture par la Cabane. Cela ne sera pas effectif en début d'année, car nos élèves doivent d'abord être formés.

Une demande auprès de la brigade culinaire a été faite. Nous sommes sur une liste d'attente. La brigade culinaire est composée de Chefs qui se déplacent à l'école à quelques reprises tout au long de l'année scolaire et cuisine avec les élèves.

Les 12 et 26 novembre sont les dates pour les photos scolaires. Ce sont des journées pédagogiques. Les gens devront prendre rendez-vous auprès du photographe. Les parents et les élèves se déplaceront s'ils veulent des photos scolaires. Le photographe gérera tout le dossier, de la prise de rendez-vous, la gestion du paiement ainsi que la remise des photos.

Le 23 juin sera la journée des activités des finissants. Les élèves vivront diverses activités, prix, bourses, plantation d'un érable qui est la tradition à l'école ainsi qu'un repas. Le tout se déroulera par bulle-classe afin de respecter les normes de la Santé publique. Mme Elgrably demande si les membres du comité seront invités comme lors des années précédentes. Mme Rioux mentionne que le maximum de personne qui pourra être présente est fixé à 250. Nous avons plus ou 190 finissants plus les membres du personnel, donc malheureusement les membres du comité ne peuvent être invités.

Mme Rioux remercie tous les membres du comité pour cette belle année qui s'est déroulée dans le respect et pour l'implication de tous les membres. Elle termine en souhaitant à tous de profiter d'un bel été.

Mme Rioux mentionne au comité que l'on se revoit lors de l'assemblée du 8 septembre.

13. Mot de la représentante au comité de parents

La représentante au comité de parents n'est pas présente. Mme Lafond-Côté mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité de parents le lundi 14 juin. Voici quelques points abordés lors de cette rencontre : politique de l'octroi des contrats de consultation, travaux de construction, plan triennal, plan d'intervention, dépôt du rapport annuel et le bilan financier.

14. Mot des enseignants

M. Labrecque prend parole et remercie tous les membres du conseil d'établissement. Il mentionne que tous les membres ont eu à vivre une année difficile et un rôle à jouer au sein de l'école. Les enseignants sont satisfaits, ils se sont tournés de bord pour remplir leur mandat et accompagner les nouveaux enseignants. Ce fut une année difficile avec de nouveaux besoins et une réalité bien différente. Les enseignants n'ont pas à avoir honte de leurs réalisations tout au long de cette année. Ils étaient tous engagés, ils ont donné du service pour être présents, ce ne fut pas parfait, mais tous ont offert leurs maximum, l'investissement dans la vie de l'école pour appuyer tous les changements et faire en sorte d'offrir un enseignement de qualité. M. Labrecque mentionne que cette année, aucun élève n'était présent sur le comité et qu'il est important que les élèves s'investissent, le comité est également pour eux.

M. Labrecque termine en remerciant les membres du comité qui sont parents d'avoir été là, les enseignants se sont sentis appuyés et ils ont reçu des messages d'élèves. Pour tout cela merci!

Mme Godin mentionne que le comité a vu cet investissement de la part des enseignants et qu'elle mentionne au nom de tous les membres du comité que tous désirent remercier les enseignants.

Mme Villeneuve remercie M. Labrecque en disant qu'il a tout dit de notre année. Que les enseignants ont réalisé des choses magnifiques et qu'ils sont presque devenus des superhéros.

Mme Riopel mentionne que tout a été dit et remercie le comité pour son investissement.

Mme Bilodeau mentionne que sa fille a des défis et que les enseignants lui écrivaient, qu'elle sentait une présence constante. Elle dit également qu'elle lève son chapeau aux enseignants et qu'elle est très satisfaite de l'année scolaire de sa fille.

15. Mot de la représentante du personnel de soutien

Mme Tully mentionne que l'équipe de l'Érablière est une belle équipe et que tous s'entraident avec le sourire. Une année pleine de défis.

16. Mot de la représentante du personnel professionnel

Mme Boucher mentionne : « Que dire de plus? » Tous les services déployés ont dépassé nos attentes, merci pour ces rencontres que nous avons eues. Je vous souhaite un bel été.

17. Mot de la représentante de la communauté

Mme Amyot a des messages de la Ville.

La commission de la jeunesse a établi des stratégies et mentionne que les besoins de la jeunesse sont tout à fait représentatifs des jeunes.

Il y a une nouvelle co-présidente, madame Camille Guindon qui est étudiante au Collège Nouvelles Frontières.

Il y a eu adoption du plan d'action pour l'agriculture urbaine. La ville travail en relation avec les écoles, le milieu scolaire et communautaire.

Mme Amyot mentionne pour le sentier du Vallon que la campagne de courtoisie et de sécurité pour les utilisateurs du sentier est en vigueur.

En terminant, madame Amyot mentionne que cela est sa dernière rencontre avec le comité. Elle ne se présentera pas aux prochaines élections, car elle prend sa retraite. Elle mentionne qu'elle était infirmière de profession et qu'elle était infirmière à l'école Polyvalente de l'Érablière et qu'elle y a passé de bons moments. Elle nous dit que ce fut un plaisir d'être membre du comité et qu'elle voulait signifier à tous sa reconnaissance.

Mme Elgrably ajoute que cela sera également son dernier mandat avec le comité. Son fils gradus cette année et qu'elle a eu de belles expériences à contribuer au comité pour tous les élèves. Elle termine en mentionnant que nous sommes une école fantastique.

18. Questions diverses

Aucune question.

19. Date et heure de la prochaine assemblée

La prochaine séance aura lieu le 8 septembre 2021, 19 h par visioconférence ou en personne toute dépendante des règles de Santé publique.

20. Levée de la séance (CÉ-2020-2021-41)

La levée de la séance est proposée par M. Labrecque, appuyée par Mme Elgrably. La séance est donc levée à 20 H 59.